

Direction Départementale des Territoires
Département de l'Isère

Service Environnement,
en charge de la Police de l'Eau

Cadre réservé à l'administration

N° IOTA : .38-20 -00.....

Date limite complétude :

Date limite recevabilité :

DÉCLARATION : 3.1.5.0 (RUBRIQUE UNIQUE)

Formulaire simplifié valant **dossier d'incidence** au titre de l'article R-214 du Code de l'Environnement **uniquement** pour les projets soumis à déclaration au titre de la **seule** rubrique **3.1.5.0** :

Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet, détruisant moins de 200 m² de frayères

ANNEXE A LIRE OBLIGATOIREMENT

L'ARRETE MINISTERIEL DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES DU 30 SEPTEMBRE 2014

Les projets soumis à plusieurs rubriques au titre de la loi sur l'eau ne doivent pas utiliser ce formulaire. Si certaines rubriques de ce formulaire ne sont pas renseignées (notamment sur l'impact et sur les modalités de réalisation des travaux) cela pourra entraîner un rejet du dossier (dossier non complet). En outre, l'administration pourra demander des éléments complémentaires si besoin.

QUELQUES CONSEILS POUR L'ÉTUDE DE VOTRE PROJET :

- ↳ Lire l'arrêté ministériel de prescriptions techniques générales du 30 septembre 2014 (voir annexe),
- ↳ Limiter au strict minimum l'intervention d'engins dans le lit mineur du cours d'eau (cf article 6 de l'AM),
- ↳ Prévoir de travailler le plus possible **en assec**,
- ↳ Prévoir les **travaux, entre le 1^{er} Mai et le 30 Septembre**, sauf justification particulière qu'il n'existe aucune solution alternative techniquement réalisable à un coût raisonnable au regard des incidences sur l'environnement,
- ↳ Utiliser des techniques végétales pour la restauration des berges, sauf justification particulière,
- ↳ Pour éviter le développement d'espèces invasives, semer les berges et planter des arbustes (essences adaptées) dans les plus brefs délais,
- ↳ Prévoir une zone adaptée pour le parking et l'entretien des engins de travaux en dehors du lit majeur,
- ↳ Fournir le plan de chantier.

MERCİ D'ECRIRE LISIBLEMENT

1-Demandeur

Nom du **Déclarant** :

Représenté par (qualité du signataire) :

Adresse :

Mel : @

Numéro SIRET

Date de naissance :

Maître d'œuvre ou nom du **technicien** pouvant être contacté : Téléphone :

Mel : Fax :

2-Le projet – son emplacement (Installations, Ouvrages, Travaux, Activités)

Intitulé :

Commune(s) de localisation :

Lieu dit : **Cours d'eau** concerné(s) :

3- Nature, consistance et volume des travaux

Objet de l'opération (décrire l'objectif, la justification et les principes adoptés, en complément des points qui suivent):

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1.1. **Construction ou réfection de seuil ou radier** Sans objet

Hauteur de la chute : cm Pente du coursier % Longueur du radier m

Description du seuil (béton, enrochements, profil (en V ?) fosse d'appel...) :

.....

.....

.....

1.2. **Busages, dalots, ponts** Sans objet

Longueur du cours d'eau concerné par l'ouvrage projeté :ml

NB : Dans le cas d'ouvrages couvrant un cours d'eau de manière discontinue, prendre en compte la longueur cumulée des tronçons.

Description (y compris parties amont et aval de l'ouvrage) :

.....

.....

.....

Section d'écoulement des eaux prévue : m² soit une crue de fréquence ans

Présence d'un passage à sec pour la petite faune : Oui Non

Hauteur de **recouvrement du radier** en matériaux de même nature que le cours d'eau :cm
(+ 30 cm Cf. article 6.2 de l'arrêté du 28 novembre 2007 modifié - rubrique 3.1.2.0)

1.3. **Consolidation ou protection des berges** Sans objet

Longueur de berges : Rive droite ml - Rive gauche ml

Hauteur de berge sans protectionm

Hauteur de berge en protection végétalem

Hauteur de berge enrochée (ou bétonnée)m

Type de protection :

Techniques végétales vivantes Enrochements libres

Enrochements liaisonnés Gabions

Autres (expliciter) :

Description (joindre une ou plusieurs coupes en travers) :

.....

.....

.....

1.4. **Terrassements** (tranchées, fouilles, extractions, talutage de berges...) Sans objet

Description, dimensions et volumes :

.....

.....

.....

4-Document d'incidences

1.5. État initial : Caractéristiques du cours d'eau au droit et de part et d'autre des travaux

Lit mineur

berge RD hauteur (m) fruit (H/V)	Largueur au sommet des berges :	_____ m	berge RG hauteur (m) fruit (H/V)
	Largueur au fond du lit	_____ m	
Pente du cours d'eau _____			

Milieu physique du cours d'eau

↳ Décrivez la nature du **fond du lit** (roche, graviers, galets, terre, vase ...) :

.....

.....

.....

Instabilité de berges.....

Érosion/incision du fond.....

Accumulations/dépôts/embâcles.....

Milieu biologique :

Présence dans la zone de chantier ou à l'aval de poissons, batraciens et crustacés :

Tronçon de cours d'eau listé à l'**Inventaire des Frayères article L432-3 du code de l'environnement**⁽ⁱ⁾ Oui Non

Espèces inventoriées (à lister)

Batraciens Oui Non

(i) Arrêté Préfectoral N°2012-221-0019 du 17 août 2022 relatif à l'inventaire des frayères, téléchargeable : <https://www.isere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Politique-et-enjeux-de-l-Eau/Milieus-aquatiques-et-zones-humides/Inventaire-des-Frayeres>

Si destruction de frayères : estimation de la surface de **frayère**, de zone de croissance ou de zone d'alimentation de la faune piscicole, de crustacés et de batraciens – **Surface détruite** : _____m²

Le tronçon du cours d'eau est en **réserve de pêche** Oui Non

Exigences réglementaires

Le cours d'eau est classé au titre de la **continuité écologique**⁽ⁱⁱ⁾ : (article **L214-17** du Code de l'Environnement) Oui Non

Dans ce cas, précisez si c'est en **Liste 1** et/ou en **Liste 2**.....

ii) Arrêtés Préfectoraux du préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée N°13-251 et 13-252 du 19 juillet 2013 téléchargeables : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/milieus-aquatiques/continuite-ecologique-des-cours-deau/classement-des-cours-deau>

1.6. Impact des travaux (y compris en aval des travaux)

Sur la faune aquatique :

.....

.....

Sur la flore :

.....

.....

Sur le milieu physique (frayères, lit, berges, capacité hydraulique, érosion...) :

.....

.....

A COMPLÉTER IMPÉRATIVEMENT

1.7. Mesures préventives ou correctives pour la protection du milieu aquatique

Modalités des travaux : conformément à l'article 5 de l'arrêté de prescriptions générales

Période des travaux entre le 1^{er} Mai et le 30 Septembre :

Demande de dérogation motivée pour autre période : (joindre une note justificative).....

Durée des travaux : mois..... jours

Si connues : date de début du chantier : date de fin du chantier :

Travaux à la main (sans intervention mécanique dans le lit)

Travaux avec engins travaillant depuis les berges

Travaux avec engins travaillant dans le lit mineur du cours d'eau (**à limiter au maximum**)

Accès au site et précautions (si l'accès touche un milieu naturel : lit, berges, zones humides...) :

Modalités, longueur et largeur de la zone de chantier **mise en assec** :

Modalités des travaux :

Pêche électrique de sauvetage : Oui Non Sans objet

Maîtrise de la **remise en suspension des sédiments** Oui Non Sans objet

Technique envisagée :

Maîtrise des risques de pollution par **laitance de ciment** et autres déchets liquides Oui Non Sans objet

Technique envisagée :

Revégétalisation des berges ou reconstitution de la ripisylve : Oui Non Sans objet

Description :

Rétablissement de la **diversité du cours d'eau** : Oui Non Sans objet

Description des mesures prévues : (petit seuil, sinuosité, blocs épars, épis ...)

Rétablissement de la **libre circulation du poisson** : Oui Non Sans objet

Description des mesures prévues :

Autres mesures prévues :

.....

A COMPLÉTER IMPÉRATIVEMENT

5-Moyens de surveillance, suivi, entretien

6-Engagements du pétitionnaire

Je certifie que :

- Mon projet est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée disponible sur le site : https://www.eaurmc.fr/jcms/vmr_6425/fr/le-sdage-rhone-mediterranee
- Mon projet est sur le territoire d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) pour vérification accès à la cartographie : (<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Atlas-des-territoires/Eaux-et-Forets/Eaux/Schemas-d-Amenagement-et-de-Gestion-des-Eaux-SAGE/Schemas-d-Amenagement-et-de-Gestion-des-Eaux-SAGE>)

Mon projet est compatible avec le SAGE (Nom du SAGE)

Je certifie que :

(cochez obligatoirement l'une des deux cases)

- Mon projet et/ou sa zone d'influence ne sont pas situés en zone Natura 2000, pour vérification accès à la cartographie : (https://carto.datar.gov.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)
- Mon projet et/ou sa zone d'influence sont situés en zone Natura 2000, je joins un « formulaire d'Incidences Petits Projets », téléchargeable sur le site de l'Etat en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/content/download/16029/98954/file/Formulaire%20Incidences%20Petits%20Projets.pdf>

Rappel du cadre réglementaire :

<http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Patrimoine-naturel/Reseau-Natura-2000/Evaluation-des-incidences-Natura-2000>

Je certifie que :

(cochez obligatoirement l'une des trois cases)

- Mon projet est situé sur un/ ou des terrain(s) dont je suis le propriétaire.
- Mon projet est situé sur un/ ou des terrain(s) où je dispose des droits pour réaliser la présente opération.
- Mon projet est situé sur un/ ou des terrain(s) où une procédure est en cours afin d'obtenir les droits de réaliser l'opération.

Veillez fournir les justificatifs le cas échéant.

Je certifie que :

- Mon projet respecte l'arrêté ministériel de prescriptions générales de la rubrique 3.1.5.0 (annexé)

Je m'engage :

- à respecter les modalités de réalisation des travaux décrites ci-dessus,

➤ conformément à l'arrêté ministériel de prescriptions générales, ci-annexé, (au moins **15 jours** ouvrés à l'avance), à communiquer au Service en charge de la Police de l'Eau, au(x) Maire(s) de la (des) commune(s) concernée(s) et au Service Départemental de l'Office Français de la Biodiversité - OFB les dates de début et fin du chantier, et sommairement, les différentes phases prévues dans le déroulement des travaux ou le planning des activités ainsi que le nom des personnes morales ou physiques retenues pour l'exécution des travaux. **Courriel** : ddt-spe@isere.gouv.fr, sd38@ofb.gouv.fr. Ce délai peut être exceptionnellement réduit sous réserve d'un accord explicite préalable du Service en charge de la Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques.

7-Pièces à joindre avec le dossier

Dans tous les cas, **joindre** tout document nécessaire à la compréhension du projet, notamment :

- Note explicative, descriptive et photos**
- Plan de situation (1/25 000ème et zoom 1/10 000 ou 1/5000)**
- Profil en long du cours d'eau - orthophotos**
- Schémas de principe, photomontages du projet**
- Plans, coupes**
- Si mon projet est en Zone Natura 2000, je joins le formulaire d'incidence « Petits Projets »**

Autres annexes jointes :

.....

.....

NB : dans tous les cas, les travaux ne doivent pas commencer avant l'accord explicite du Service en charge de la Police de l'Eau.

Fait à....., le.....

(signature obligatoire du maître d'ouvrage)

SIGNATURE

Dossier (avec les annexes) à envoyer
en un exemplaire papier
et accompagné d'une version numérique
à l'adresse ddt-spe@isere.gouv.fr
à

Pour tout renseignement :

Courriel : ddt-spe@isere.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement – Police de l'Eau
17 Boulevard Joseph Vallier – **BP 45**
38040 GRENOBLE Cedex 9

ANNEXE

**L'ARRETE MINISTERIEL DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
GENERALES DU 30 SEPTEMBRE 2014**

(Consultable sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr>)

JORF n°0246 du 23 octobre 2014 page 17588
texte n° 4

ARRETE

Arrêté du 30 septembre 2014 fixant les prescriptions techniques générales applicables aux installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement

Cet arrêté est consultable sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Ainsi que sur le site de la Préfecture de l'Isère :

[http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau-et-des-milieux-aquatiques/
Elaborer-un-dossier-loi-sur-l-eau#travaux](http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Police-de-l-eau-et-des-milieux-aquatiques/Elaborer-un-dossier-loi-sur-l-eau#travaux)

A LIRE IMPERATIVEMENT